

TOP FORM
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 9 impasse Paul Eluard - Château-d'Olonne
85180 LES SABLES D'OLONNE
Siège de liquidation : 23 rue de la Poudrière
85100 LES SABLES D'OLONNE
812 804 888 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU
30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente juin,
A quinze heures,

Monsieur Patrick ANCEAUX,
Associé Unique et liquidateur de la Société TOP FORM,

Déclarant avoir obtenu les attestations visées aux articles L. 243-15 du Code de la sécurité sociale et R. 2143-7 du Code de la commande publique, et pouvant ainsi certifier que la société est à jour de ses obligations sociales ainsi que de ses obligations fiscales,

A pris les décisions suivantes :

- Présentation du compte définitif de liquidation,
- Répartition du solde de tout compte,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Patrick ANCEAUX, Associé Unique et liquidateur de la Société TOP FORM en liquidation, approuve l'ensemble des opérations de liquidation qu'il a réalisées en sa qualité de liquidateur de la Société ainsi que le compte définitif de liquidation, lequel fait ressortir un solde négatif de capitaux propres de 17 743 euros.

DEUXIÈME DÉCISION

Monsieur Patrick ANCEAUX, Associé Unique, compte tenu de ce que le compte de liquidation fait ressortir un **mali de liquidation**, décide qu'aucun remboursement des parts sociales n'est effectué.

Il accepte expressément l'imputation à due concurrence dudit solde négatif sur le compte courant ouvert à son nom dans les livres de la Société.

TROISIÈME DÉCISION

En conséquence, Monsieur Patrick ANCEAUX donne quitus de sa gestion au liquidateur et décharge de son mandat, et constate la clôture de la liquidation de la Société TOP FORM dont la personnalité morale cesse d'exister à **compter de ce jour**.

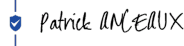
QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique

Patrick ANCEAUX

Signed by:

74BD3BEC5FF4D9...